



Conduite à tenir en cas de TIAC

TIAC : Toxi-Infection Alimentaire Collective

- Apparition chez au moins 2 personnes ayant la même symptomatologie
- A partir d'un aliment (consommé en commun, généralement au cours d'un même repas)

Symptômes

- Troubles digestifs (diarrhées, vomissements),
- **Fièvre dans certains cas,**
- Selon gravité : perte de connaissance, déshydratation,
- Autres symptômes possibles

DECLARATION OBLIGATOIRE

Auprès de la DSV

Auprès de la DDASS

Par le chef d'établissement

CONSERVATION DES PLATS TEMOINS

Conserver les échantillons témoins (pour la restauration collective) des repas incriminés (ou à défaut les restes de ces repas) et les matières premières ayant servi à l'élaboration de ces repas, au froid (0°C à +3°C).

